

**FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES**

**BOURSE Persévérance FCCQ 2021-2022**

**Admissibilité**

* Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l’année 2021 dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l’année de référence.
* L’année de référence est définie comme étant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.
* L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 16 mars 2021.

**Particularités**

**Au niveau collégial**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, Enseignement supérieur et Recherche.
* L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d’une durée minimale de 4 à 12 semaines à l’AEC; (ou respecte les exigences exceptionnelles dû à la covid-19).
* Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d’un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l’AEC.
* Le parcours mène à une sanction.

Ou

* L’étudiant doit avoir complété deux stages COOP au 31 décembre de l’année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d’études.
* L’étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.
* Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.
* La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet. (ou respecte les conditions exceptionnelle dû à la covid-19).
* Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).
* Le parcours mène à une sanction.

**Au niveau universitaire**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, enseignement supérieur et Recherche.
* L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines.
* Le programme se termine par une session d’études à temps plein.
* Le parcours mène à une sanction.

Ou

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.
* Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d’études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d’un stage pour la maîtrise au 31 décembre de l’année de référence.
* L’étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein ou à la maîtrise à temps plein.
* Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.
* La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
* Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).
* Le parcours mène à une sanction.

**Critères de sélection**

* Sa contribution dans son milieu de stage
* Son dossier démontre un cheminement personnel
* Sa détermination dans l’ensemble de son parcours
* Le curriculum vitae

**Nombre de candidats**

* Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :
	+ 200 stages ATE ou COOP ou moins annuellement : 1 candidat(e)
	+ Entre 201-1000 stages ATE ou COOP annuellement : 2 candidat(e)s
	+ Plus de 1 000 stages ATE ou COOP annuellement : 3 candidats(e)s

**Documents requis pour déposer une candidature**

* Le formulaire de mise en candidature
* Le curriculum vitae
* Une lettre de motivation du candidat qui démontre sa persévérance (rédigée par le candidat)
* Une lettre d’un témoin de cette évolution (coordonnateur, superviseur de stage, prof.)